

SENS et COMPETENCES INGENIERIE

89 rue Maberly
80000 AMIENS
Email: laurent.girard@sensetcompetences.fr
Tel: 0688620329



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION

En tout état de cause, SENS et COMPETENCES INGENIERIE n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat.

Une attestation de formation est établie par SENS et COMPETENCES INGENIERIE à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 5 - Prix

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs.

Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par SENS et COMPETENCES INGENIERIE.

Tout engagement de frais supplémentaires notamment les frais de déplacement et d'hébergement sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, facturé en sus.

Article 6 - Facturation et délai de paiement

La facturation est établie au fur et à mesure de l'avancement de la formation dans le cas d'un rythme séquentiel et à la fin de la formation dans le cas d'un rythme continu.

Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance contraindront le bénéficiaire à la pénalité pour retard de paiement, à savoir trois fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part de la Caisse des Dépôts et consignations ou Opérateurs de compétences ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, le montant fixé entre le client et SENS et COMPETENCES INGENIERIE.

Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 40 % du prix convenu. Les 60 % restant doivent donner au règlement selon les modalités de l'article 6 du contrat de formation.

Article 7 - Conséquences de la non-réalisation de la prestation par CPOSSIBILIS



Mise à jour le 29/06/2022

SENS et COMPETENCES INGENIERIE

89 rue Maberly

80000 AMIENS

Email: laurent.girard@sensetcompetences.fr

Tel: 0688620329



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION

En cas d'inexécution partielle ou totale d'une prestation de formation, SENS et COMPETENCES INGENIERIE rembourse au co-contractant les sommes indument perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L6354-1 du code du travail.

Article 8 - Conditions d'annulation des formations

Report ou annulation du fait de CPOSSIBILIS :

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant, SENS et COMPETENCES INGENIERIE se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. SENS et COMPETENCES INGENIERIE prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à tout autre indemnisation. Si aucune date n'est possible ou ne convient ; le centre de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur ; dans ce cas un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagné d'un RIB.

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse laurent.girard@sensetcompetences.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 15% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société SENS et COMPETENCES INGENIERIE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Dans le cas d'une inscription individuelle le bénéficiaire dispose, à compter de la date de la signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

SENS et COMPETENCES INGENIERIE

89 rue Maberly
80000 AMIENS
Email: laurent.girard@sensetcompetences.fr
Tel: 0688620329



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION

Dans le cas d'une mobilisation du CPF via la plateforme, les clients sont tenus de respecter les conditions générales d'utilisation de cette dernière.

Article 9 - Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Article 10 - Protection des données personnelles du client

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à SENS et COMPETENCES INGENIERIE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Article 11 - Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive de SENS et COMPETENCES INGENIERIE et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du centre de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Article 12 – Communication

Le client reconnaît avoir informé l'ensemble des participants sur le contenu et les modalités pédagogiques et techniques de la formation concernée à l'aide notamment des documents transmis par SENS et COMPETENCES INGENIERIE (programme, convention/contrat, livret d'accueil ...).

SENS et COMPETENCES INGENIERIE

89 rue Maberly
80000 AMIENS
Email: laurent.girard@sensetcompetences.fr
Tel: 0688620329



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION

Article 13 - Litige

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Article 14 - Renseignement et réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier aux coordonnées de SENS et COMPETENCES INGENIERIE qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

Fait à AMIENS, le

(acceptation de CGV et signature du client)
la société)

« Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente »

(signature du représentant légal)

